

GEORGE-P. VANIER  
[L.S.]

CANADA

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada  
et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth,  
Défenseur de la Foi.

A TOUS CEUX À QUI les présentes parviendront,—SALUT:

PROCLAMATION

**A**TTENDU que c'est Notre désir et détermination de Nous rencontrer aussitôt que faire se pourra avec Notre peuple du Canada, et d'obtenir son avis au Parlement:

NOUS FAISONS CONNAÎTRE Notre volonté et plaisir royal de convoquer un parlement et Nous déclarons en outre que, de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons aujourd'hui même donné des ordres en vue de l'émission de Nos BREFS en due forme pour la convocation d'un PARLEMENT au Canada, lesquels Brefs porteront la date du dix-neuvième jour d'avril 1962 et seront rapportables le dix-huitième jour de juillet 1962.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre fidèle et bien-aimé major-général GEORGE-PHILIAS VANIER, Compagnon de Notre Ordre du Service Distingué, à qui Nous avons décerné Notre Croix Militaire et Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

EN LA CITADELLE, en Notre Cité de Québec, ce dix-neuvième jour d'avril en l'an de grâce mil neuf cent soixante-deux, le onzième de Notre Règne.

Par ordre,

*Le Sous-secrétaire d'État*  
JEAN MIQUELON